

## **Compte rendu des échanges de l'ACC avec la Ministre Linard**

**16 mars 2020**

### **Préambule**

En amont de la rencontre organisée avec la Ministre Bénédicte Linard ce lundi 16 mars 2020, l'ACC a concerté ses confrères de l'ASTRAC et d'ASSPROPRO afin de définir les enjeux du secteur en cette période de crise sanitaire.

Aussi, nous avons créé un questionnaire que 55 d'entre vous ont eu le temps de compléter hier avant 13h afin de récolter une série d'informations "à chaud" et de pouvoir dégager une première tendance des conséquences de la crise sanitaire.

### **Ce que nous avons défendu auprès de la Ministre**

Nous souhaitons que les opérateurs puissent avoir accès à un fonds pour dédommager les frais engagés et les pertes subies par l'arrêt de leurs activités.

Ce fonds ne doit pas être constitué par les subsides récemment acquis pour le secteur socioculturel (cfr 5 millions pour 2020).

La solidarité entre les opérateurs peut être pensée par l'analyse des réserves et provisions dont les structures disposent plutôt que selon leur taille/subvention.

Une certaine souplesse est sollicitée pour les justificatifs de subvention (tant en termes quantitatifs, que pour les délais de dépôt) dans une information claire vers les opérateurs.

Pour cette première période de fermeture, nous souhaitons que les opérateurs puissent favoriser le télétravail dans la mesure du possible. Nous souhaitons éviter un maximum le recours au chômage temporaire pour ne pas mettre les travailleurs en difficulté par la réduction du salaire qui en découle. Via la Cessoc, nous défendons un élargissement des conditions de mise en œuvre du « chômage temporaire » pour pouvoir l'appliquer aux situations en lien avec cette crise sanitaire.

De nombreux Centres culturels ont déjà communiqué sur les possibilités de remboursement et plusieurs usagers ont déjà réclamé le remboursement de leurs tickets. Il n'est donc pas envisagé de pouvoir assumer tout ou partie des cachets, sauf sur base volontaire.

Nous soutenons le maintien des subventions Arts et vie par la Communauté française et les Provinces destinées aux compagnies pour les spectacles qui sont annulés en cette période de fermeture.

### **Les résultats de l'enquête**

► Les chiffres récoltés indiquent qu'environ 70% des représentations ont été annulées. Les opérateurs ont tenté de privilégier le report mais les agendas des compagnies et les disponibilités des salles n'ont souvent pas permis de le mettre en œuvre.

► Pour la période du 13/03 au 3/04, les montants fournis nous indiquent que la perte cumulée des frais engagés et des bénéficiaires perdus par l'annulation des activités se chiffrent à environ 275.000€ pour l'ensemble des 55 répondants. En les extrapolant, nous arrivons donc à environ 600.000€ de perte pour l'ensemble du secteur. Attention, ces chiffres sont sous-estimés car plusieurs répondants ne savaient pas chiffrer précisément les pertes à ce stade, outre les opérateurs qui n'ont pas pu répondre. Un cadastre plus précis sera réalisé au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

► Le 16 mars, environ 22% des travailleurs étaient en télétravail; 6% en récupération; et 0,5% en chômage technique.

### **Les questions en suspens**

Une série de questions n'ont pas pu être abordées mais ont été relayées aujourd'hui.

#### **Obligations légales et subventionnement :**

- Doit-on assurer la tenue des assemblées générales, rapport d'activités et autres formalités dans les délais légaux ?
- Dans la mesure où les opérateurs font appel au chômage temporaire des travailleurs, qu'en sera-t-il des subventions perçues habituellement (APE, ACS, Maribel, subvention emploi) ?
- Qu'en sera-t-il des subventions de la FWB pour les opérateurs qui doivent arrêter leurs activités ? Les subventions seront-elles maintenues telles quelles ?
- Est-ce qu'une certaine souplesse pourra être accordée notamment sur les quotas pour certaines spécialisations et plus largement sur l'appréciation des objectifs des opérateurs ?

#### **Prolongation :**

- Combien de temps la situation risque-t-elle d'être prolongée ?

#### **Compagnies et artistes :**

- Comment soutenir les artistes des autres disciplines, les compagnies étrangères, les acteurs socioartistiques et socioculturels ainsi que les techniciens intermittents ?

### **Les informations communiquées par la Ministre Linard**

Le courrier transmis aux opérateurs le vendredi 13 mars 2020 confirme qu'une souplesse sera admise pour justifier les subventions de la FWB. Aussi, le budget de 5 millions réservés pour financer les décrets socioculturels **ne sera pas** utilisé pour constituer un fonds lié aux impacts de la crise sanitaire.

L'Administration de la Culture est également joignable à l'adresse [info@culture.be](mailto:info@culture.be) pour toutes questions. Le site Culture.be sera également rapidement mis à jour pour servir de plateforme de communication.

Aussi, le Cabinet compte sur l'ensemble des fédérations pour leur relayer les préoccupations de nos secteurs et leur proposer des solutions créatives que nous envisageons pour traverser ce contexte ensemble.